

Financé par



v 07.03.22

Etude préalable à l'instauration d'une tarification incitative

Réunion de phase 3 – 02 mars 2022



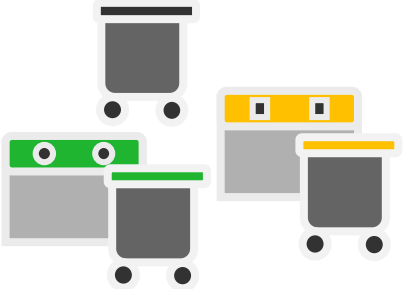
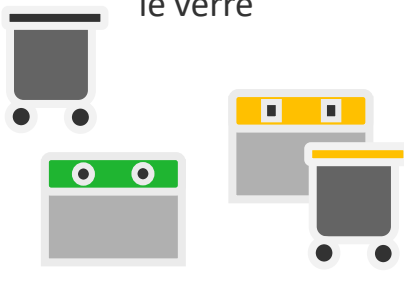
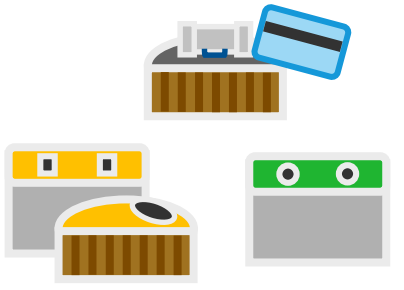
CONTENU

- 1 Retour sur les scénarios étudiés
- 2 Les grilles tarifaires
- 3 Quel déploiement ?
- 4 Focus TI en milieu touristique
- 5 Focus dépôts sauvages



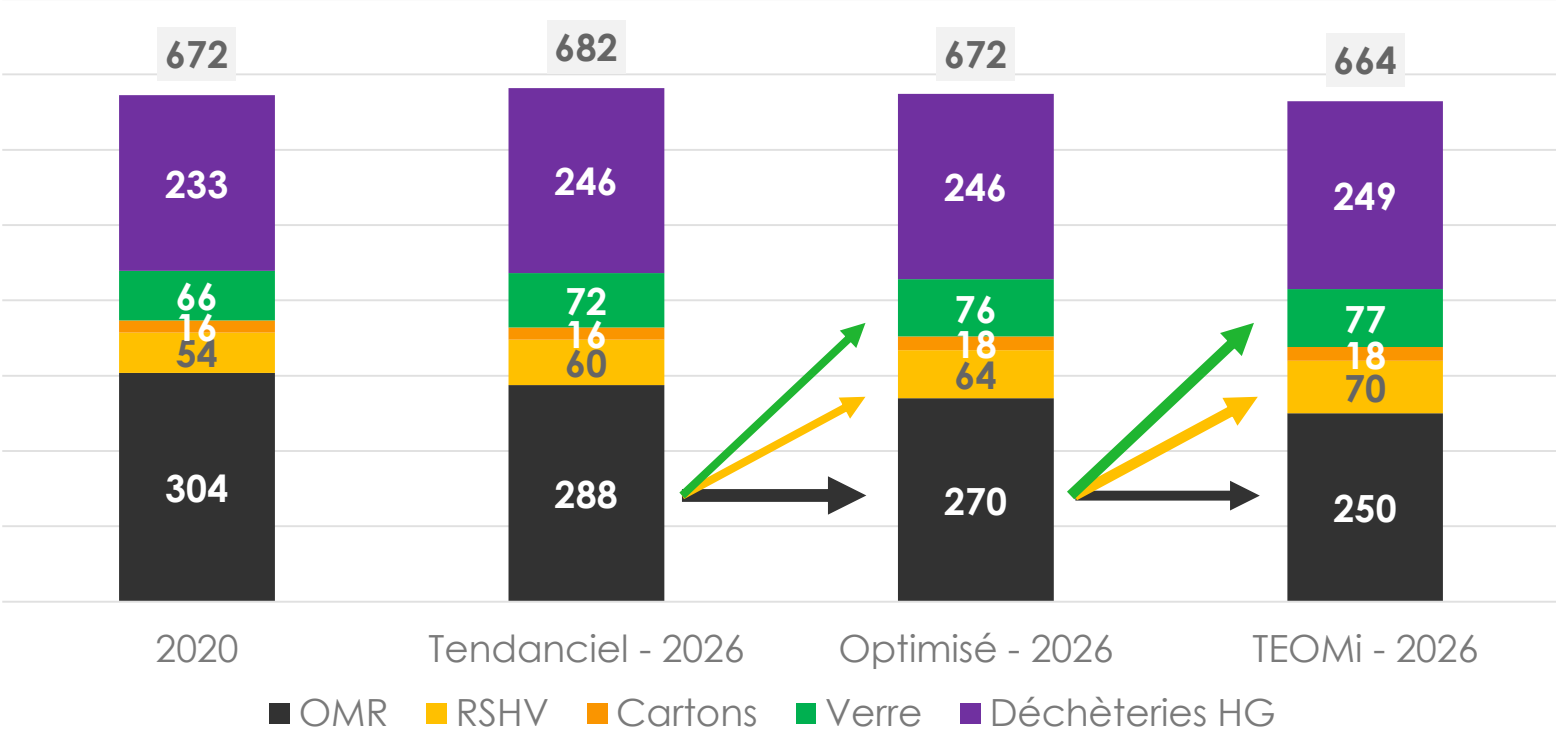
Retour sur les scénarios étudiés

LES SCÉNARIOS À L'ÉTUDE

	Scénario tendanciel	Scénario 1 Optimisé	Scénario 2 TI tout apport-volontaire
financement	TEOM + RS	TEOM + RS	TEOMi + RS
précollecte	Pas de changement (en points de regroupement) 	Points de regroupement rationalisés en nombre pour les OMR Suppression des bacs pour le verre 	Points d'apport volontaire avec contrôle d'accès pour les OMR  Semi-enterrés ou aériens
Fréquence de collecte OMR	C1	C1	En fonction du taux de remplissage
Secteurs de collecte	Pas de changement	Deux garages	
Communication et prévention	Pas de changement	 Développement du compostage	

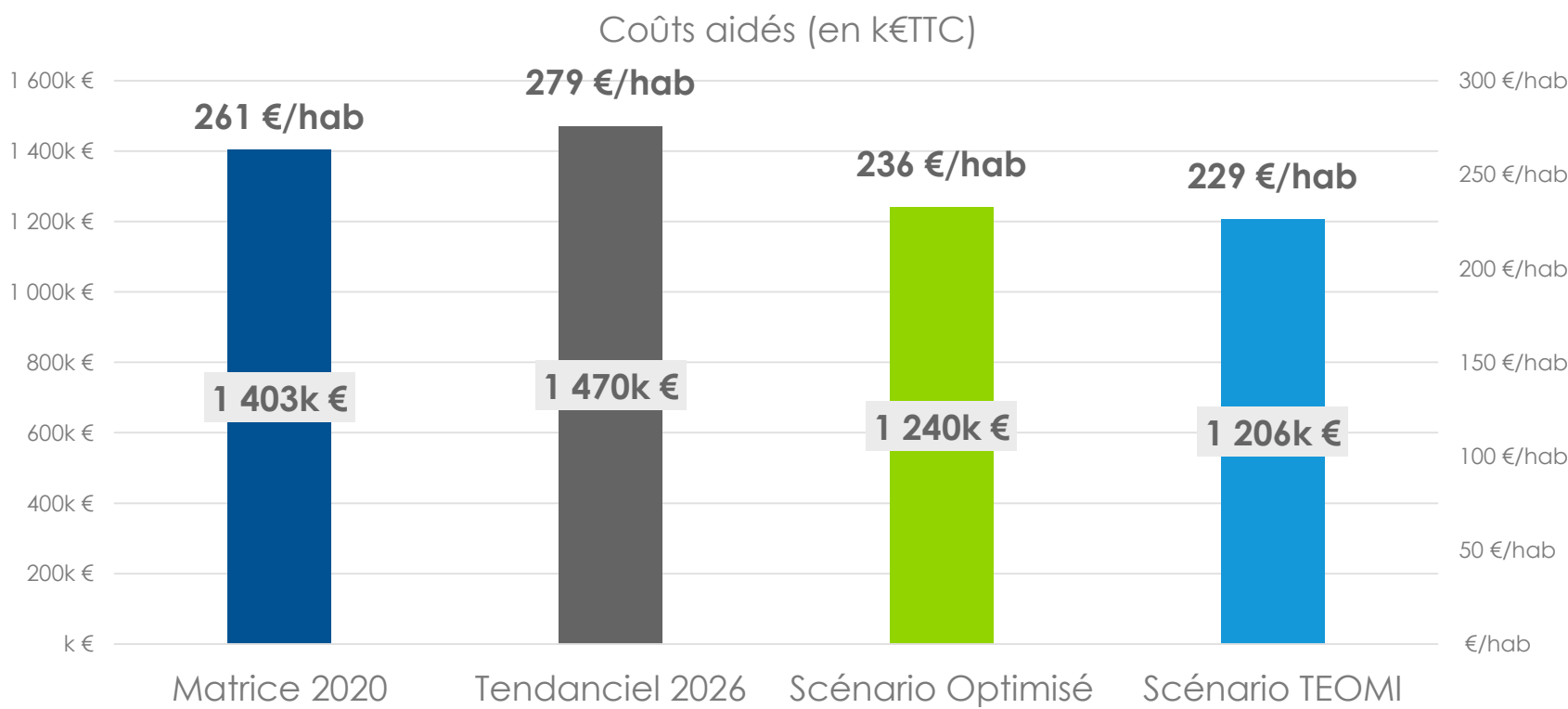
LES PERFORMANCES DE COLLECTE

Comparaison des ratios entre 2020 et 2026 selon les scénarios
(en kg/hab)



Une **réduction** des **OMR** et un **transfert** vers les **recyclables** plus marqués avec le passage en **tarification incitative**.

PROSPECTIVES ÉCONOMIQUES



Le scénario en TEOMI permet de maîtriser les coûts du services malgré les investissements importants nécessaires à la mise en place des contrôles d'accès et du tout AV



2

Les grilles tarifaires

RAPPELS SUR LE FINANCEMENT ACTUEL

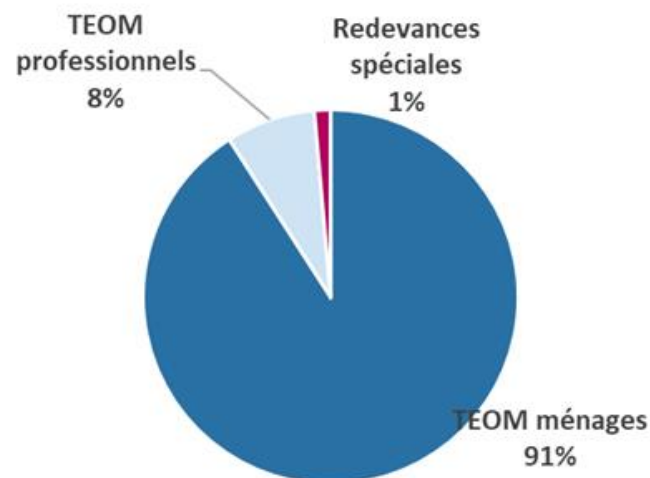
► **TEOM** instaurée en 2020 :

- Taux unique : 20,3 %
- Recettes de 1,38 M€ en 2020

► **Professionnels :**

- Pas d'exonération des pros qui n'utilisent pas le service
- Redevance spéciale uniquement pour les camping : 19k€

Répartition des contributions au financement du service des déchets

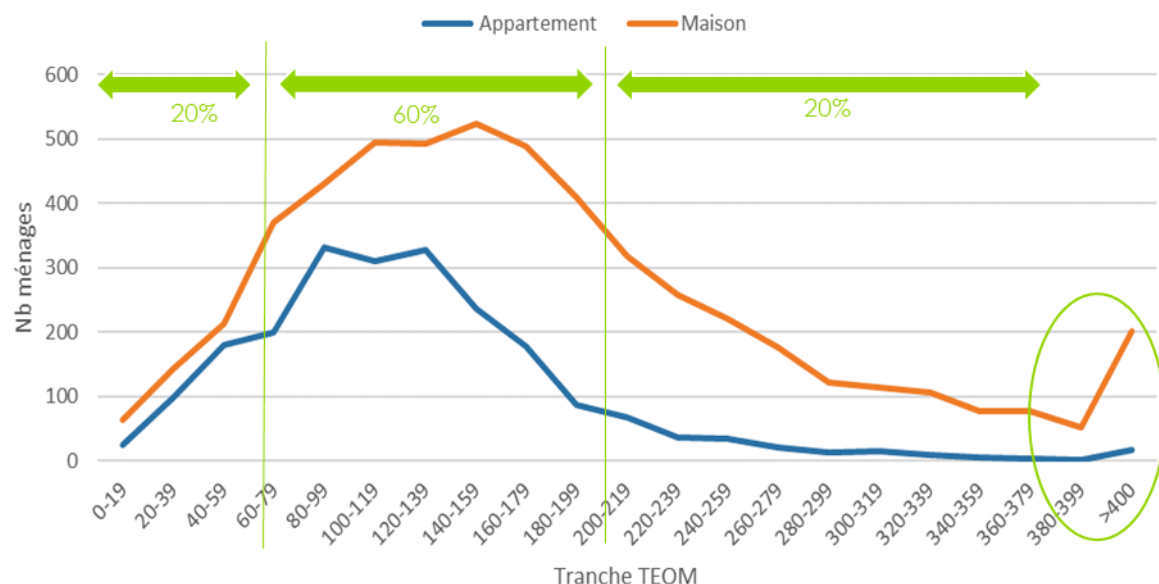


Taux de couverture de l'ordre de 97% _ *diagnostic*
La TI permet de réinterroger les contributions au regard de l'utilisation du service

RAPPEL : FOCUS TEOM DES MÉNAGES

► La TEOM des ménages = **1,26 M€**

Dispersion des montants de TEOM payés par les ménages



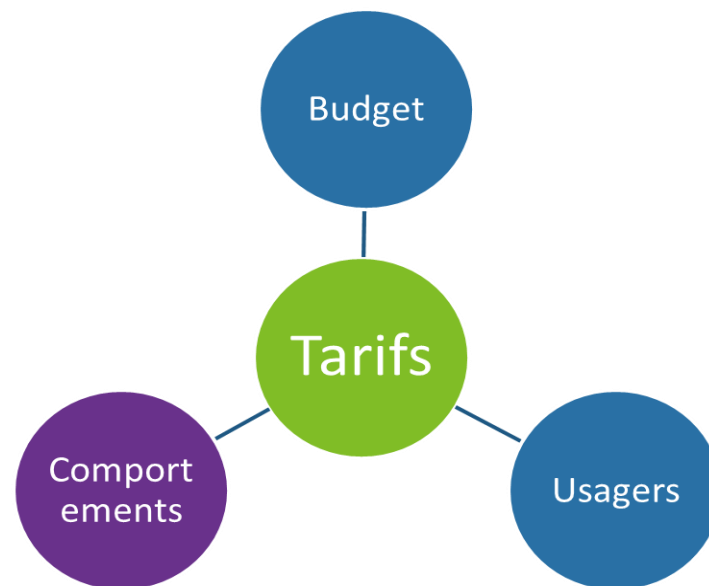
TEOM moyenne	162 €
Appartement	125 €
Maison	177 €

Dispersion importante des contributions à la TEOM et pas de lien entre production de déchets et contribution

CONSTRUCTION D'UNE GRILLE « INCITATIVE »

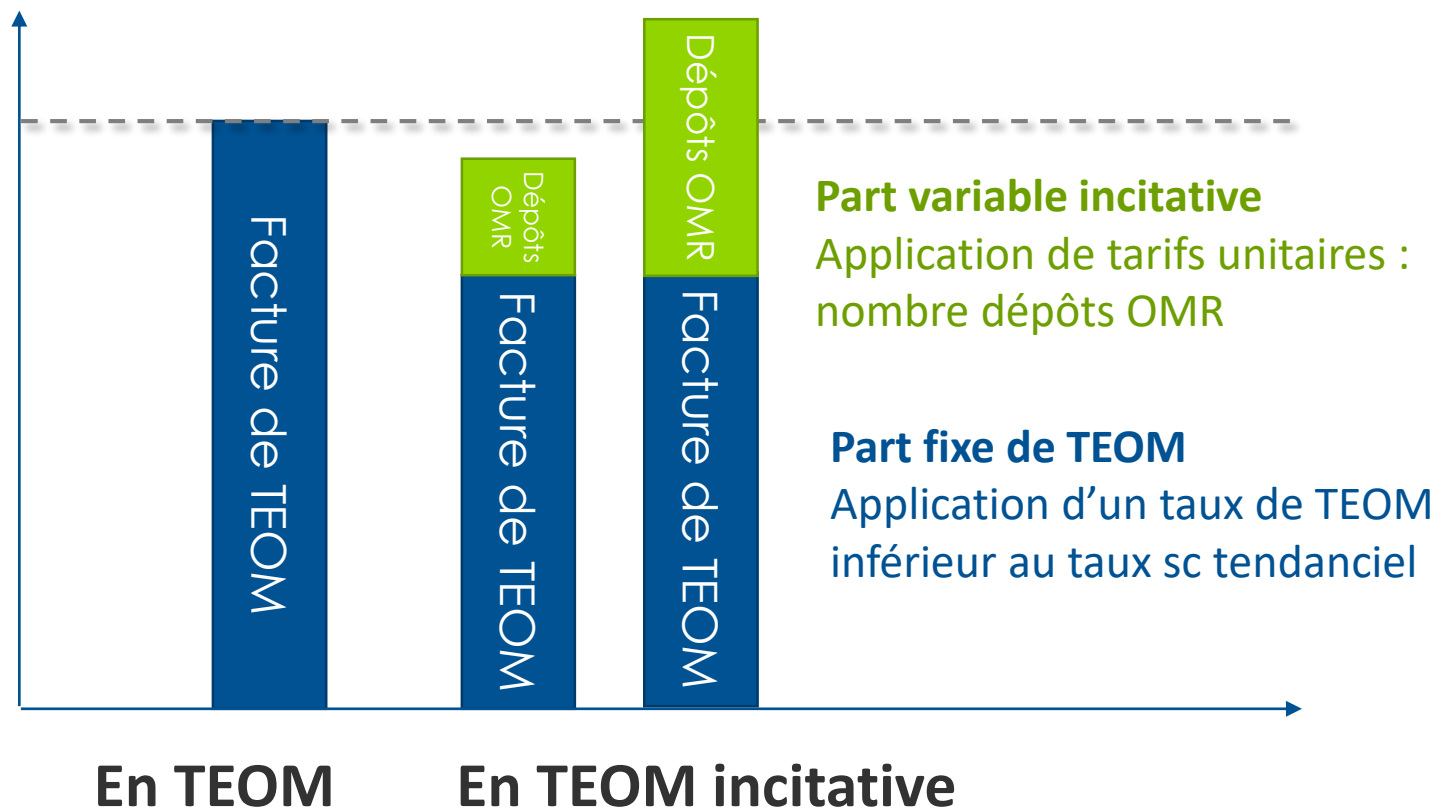
► La grille tarifaire doit être :

- **Incitative** : pour permettre d'atteindre les objectifs fixés (responsabilisation des usagers, baisse des OMR, hausse du tri, prévention...)
- **Simple et lisible**, pour obtenir une bonne adhésion des usagers
- **Sécurisée juridiquement**
- **Sécurisée budgétairement**



La grille tarifaire est au cœur du dispositif en TI : ses paramètres conditionnent la manière dont le projet va être perçu par l'utilisateur

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE LA TEOM I



Lors du passage en TEOMi, la variation de montant dépend de la TEOM initiale et du comportement

CONSTRUCTION DU SIMULATEUR : PART FIXE

► 1/ Evolution des bases de TEOM

- Besoin en financement en € constant => pas de prise en compte de l'actualisation des bases TEOM / inflation
- Hypothèse sécuritaire : hausse de 0,5% des bases TEOM : actualisation liée aux constructions nouvelles

► 2/ Prise en compte de recettes de redevance spéciale (RS)

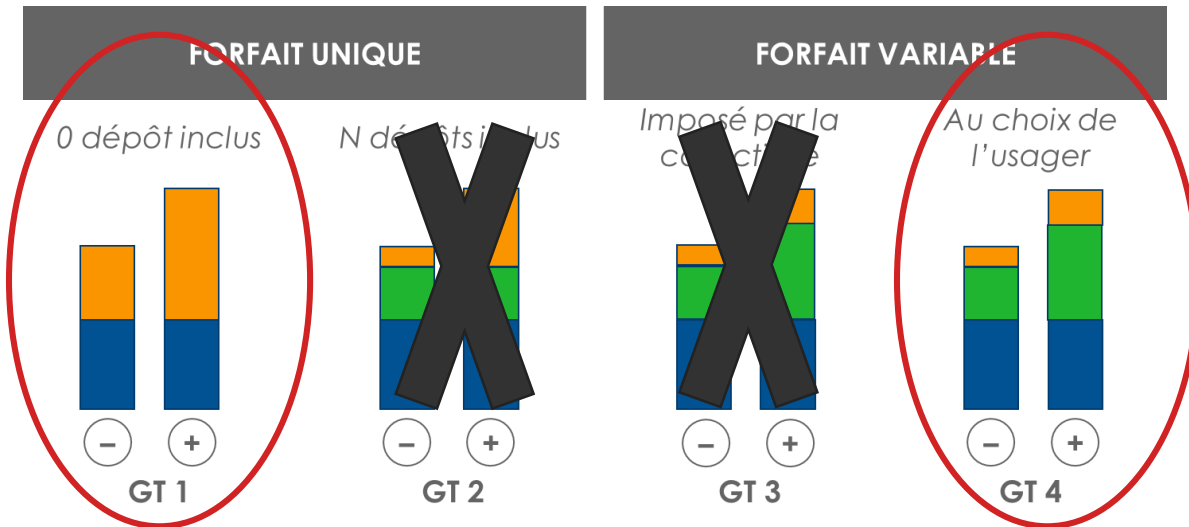
- Hypothèse 40 000 € de recettes de RS en 2026 issues des administrations et bâtiments communaux
- Focus articulation TEOM i & RS : à approfondir selon orientations de la CC

► 3/ Définition du taux de TEOM

- Couverture du budget = 100 %
- Taux unique

QUELLE TYPE DE GRILLE TEOM I_100% AV ?

- ▶ Aucune collectivité en TEOM i avec 100 % PAV
- ▶ Qq exemples en RI : **tour d'horizon des pratiques tarifaires**
 - ▶ 4 types de grille RI 100% AV



GT1 : observée pour Collectivité en TEOM i avec qq usagers en PAV => « compatible TEOM i »

GT 2 et GT 3 : peu adaptée car pas de minimum facturé autorisé en TEOM i => non retenue pour la suite

GT 4 : « innovante » et peu pratiquée en RI, n'existe pas encore en TEOM i mais semble « compatible TEOM i » => Conseillée

CONSTRUCTION DU SIMULATEUR : PART VARIABLE

► Hypothèses retenues sur le nombre d'utilisateurs **ménages** et leur utilisation du service :

GT 1 : facturation au 1er dépôts			GT 4 : facturation au "choix du forfait"			Comportement moyen en TEOMi
Type d'usagers	Nb d'usagers		Type d'usagers	Nb d'usagers		
Foyer 1 personne	1 264	19%	Forfait 1	1 851	27%	20 dépôts OMR/an
Foyer 2 personnes	1 016	15%	Forfait 2	587	9%	30 dépôts OMR/an
Foyer 3 personnes	316	5%	Forfait 3	380	6%	40 dépôts OMR/an
Foyer 4 et +	277	4%	Forfait 4	55	1%	50 dépôts OMR/an
Résidence secondaire	3 880	57%	Rés sec = forfait 1	3 880	57%	20 dépôts OMR/an
Total		6 753	Total		6 753	

+ 150 professionnels et 50 administrations soit près de 3% des utilisateurs

Données utilisateurs à affiner lors de l'enquête et année « test », notamment pour les professionnels et les administrations et le positionnement / choix du forfait le cas échéant

LE SIMULATEUR TARIFAIRE

Paramètres de la grille tarifaire	TEOM tendancielle 2026	TEOM sc optimisé 2026	TEOMI - GT1 PF 60%	TEOMI - GT1 PF 75%	TEOMI - GT1 PF 85%	TEOMI - GT4 PF 60%	TEOMI - GT4 PF 75%	TEOMI - GT4 PF 85%
% part fixe couverte par la TEOM	100%	100%	60%	75%	85%	60%	75%	85%
% couvert par les dépôts OMr			40%	25%	15%	40%	25%	15%
Tarif par litre levé OMr			0,060 €	0,037 €	0,022 €	0,063 €	0,039 €	0,024 €
Taux de TEOM	20,1%	16,8%	9,8%	12,3%	13,9%	9,8%	12,3%	13,9%
Tarif unitaire 1 dépôt OMR 40 litres			2,4 €	1,5 €	0,9 €	2,5 €	1,6 €	1,0 €
Tarifs unitaires dépôts > forfait						5,0 €	3,1 €	1,9 €
Forfait 20 dépôts						50,4 €	31,2 €	19,2 €
Forfait 30 dépôts						75,6 €	46,8 €	28,8 €
Forfait 40 dépôts						100,8 €	62,4 €	38,4 €
Forfait 50 dépôts						126,0 €	78,0 €	48,0 €

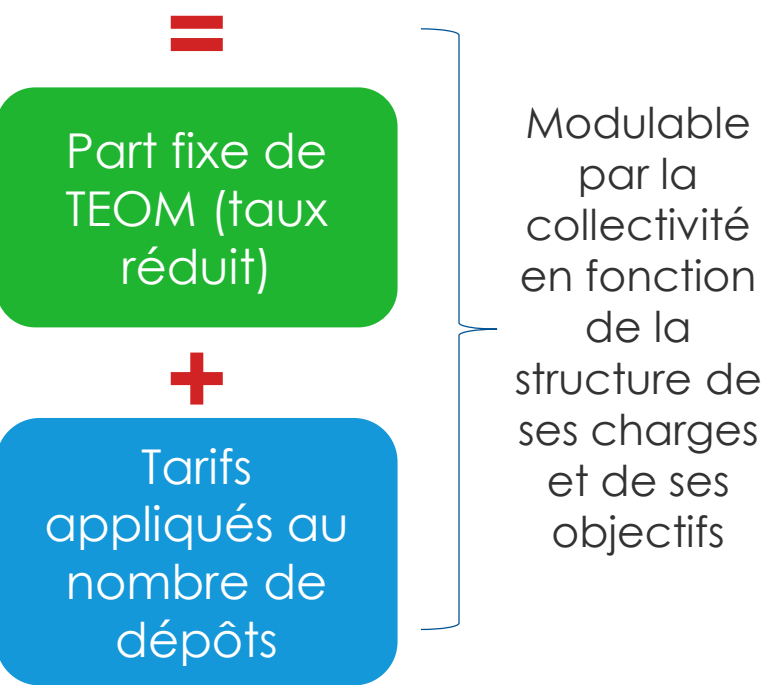
Le simulateur permet de tester de nombreuses grilles tarifaires de type GT 1 et GT 4.

Pour la suite de la présentation choix de scénarios avec tarifs unitaires / couloir d'efficacité observé : **entre 1 et 2€ / dépôts de 40 l**

GT 4 : proposition d'un **tarif unitaire du dépôt > forfait** _ prévoir 3% à 5% maximum de recettes issues de cette facturation au-delà du forfait

SÉLECTION D'UNE GRILLE DE TEOM I

TEOM incitative



Incluse dans l'avis d'imposition sur le foncier bâti (comme la TEOM)

GT TEOM i PF 75 %	
Taux de TEOM i réduit	12,3%
Tarif unitaire d'un dépôt	1,6 €

Proposition d'une grille de TEOM i « innovante » avec choix du forfait par les usagers => n'existe pas encore en TEOM i (pas de REX)

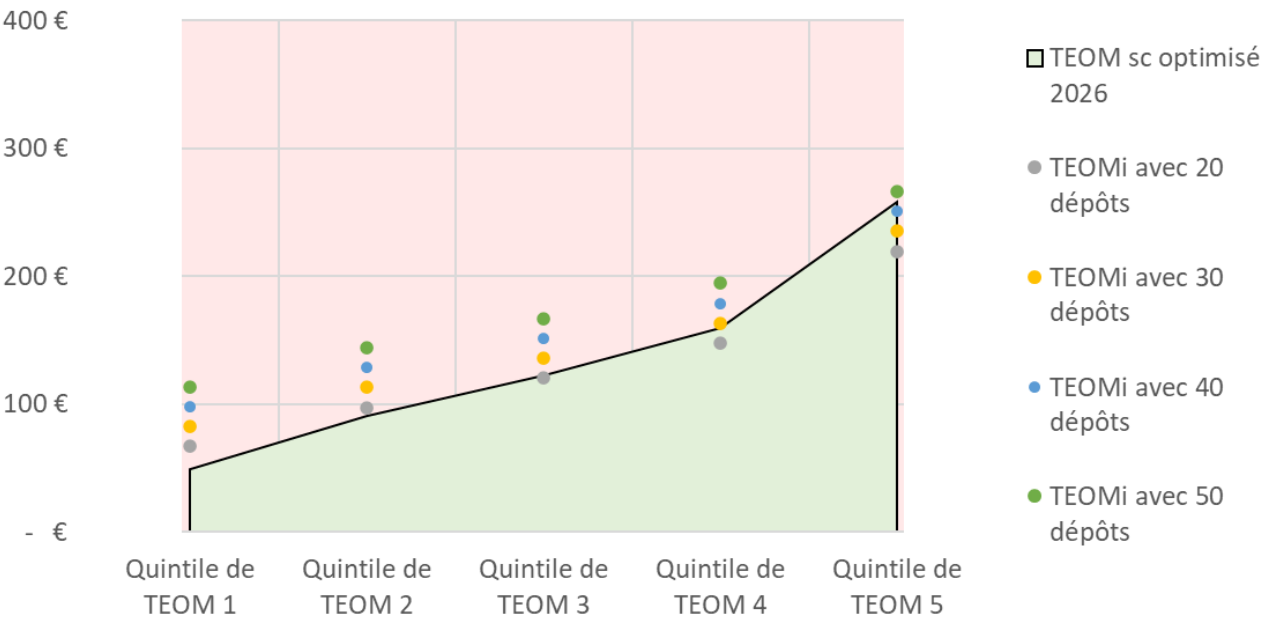
IMPACTS DE LA TEOM I

Sans frais de gestion dans les illustrations
Ajouter 8% frais de gestion sur la TEOM
Et 3% frais de gestion sur la TEOMi pdt 5 ans

Étiquettes de lignes	TEOM tend 2026		TEOM sc optimisé 2026		Part fixe		Montant de la TEOM i par nb de dépôts			
	Taux	TEOM moy.	Taux	TEOM moy.	Taux	Part fixe moyenne	TEOMi avec 20 dépôts	TEOMi avec 30 dépôts	TEOMi avec 40 dépôts	TEOMi avec 50 dépôts
Quintile de TEOM 1	20,1%	58 €	16,8%	49 €	12,3%	36 €	67 €	82 €	98 €	114 €
Quintile de TEOM 2	20,1%	109 €	16,8%	91 €	12,3%	66 €	97 €	113 €	129 €	144 €
Quintile de TEOM 3	20,1%	146 €	16,8%	122 €	12,3%	89 €	120 €	136 €	152 €	167 €
Quintile de TEOM 4	20,1%	191 €	16,8%	160 €	12,3%	116 €	148 €	163 €	179 €	194 €
Quintile de TEOM 5	20,1%	309 €	16,8%	259 €	12,3%	188 €	220 €	235 €	251 €	266 €
Facture moyenne		163 €		136 €			130 €	146 €	162 €	177 €

Comparaison des quintile de TEOM et de TEOMi pour une taille de bac définie - Scénario : TEOMI - GT4 PF 75% - Bac : 40 litres

Montant moyen des contributions TEOM et TEOMi



BILAN DU PASSAGE EN TEOM I

► **Maintien des ordres de grandeur des contributions actuelles**

- Maintien d'un financement en lien avec les valeurs locatives : conservation de la dispersion liée à la TEOM
- Il y a des gagnants et des perdants mais les variations sont modérées pour une utilisation « classique » du service : -50 à +50€ environ

► **Augmentation des contributions des non ménages dans le financement du service via la part variable de la TEOM i et la RS et Redevance Camping**

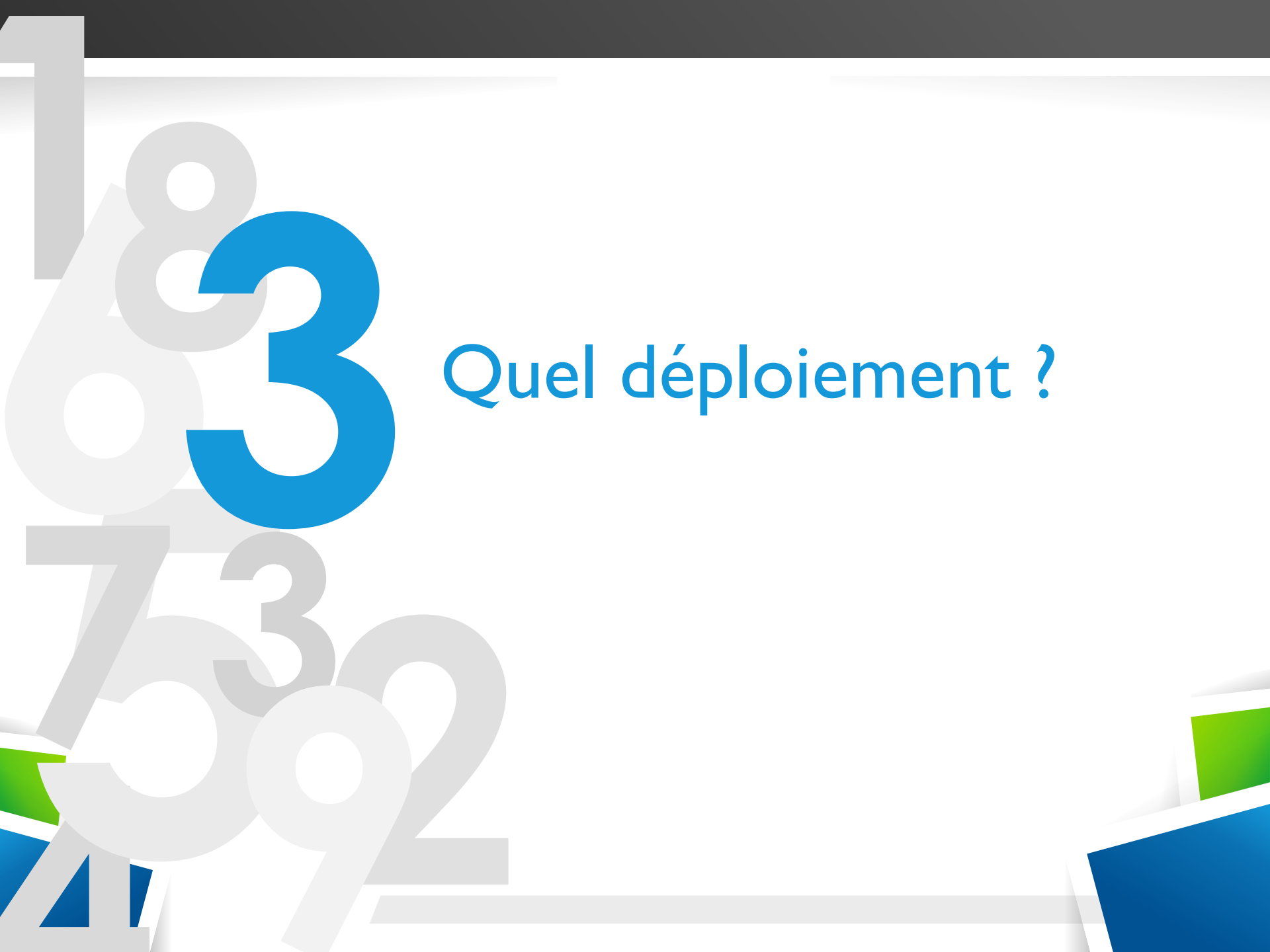
- En 1ère approche, instauration d'une Redevance Spéciale retenue pour contribution des exonérés de droit de TEOM (administrations et bâtiments publics)

► **Dispositif moins impactant sur la facture de l'utilisateur, mais aussi moins impactant sur les performances**

- Système moins lisible que la redevance incitative => renforce l'enjeu de la communication

Point d'attention : pas de REX de Collectivité en TEOM i _ 100 % en PAV

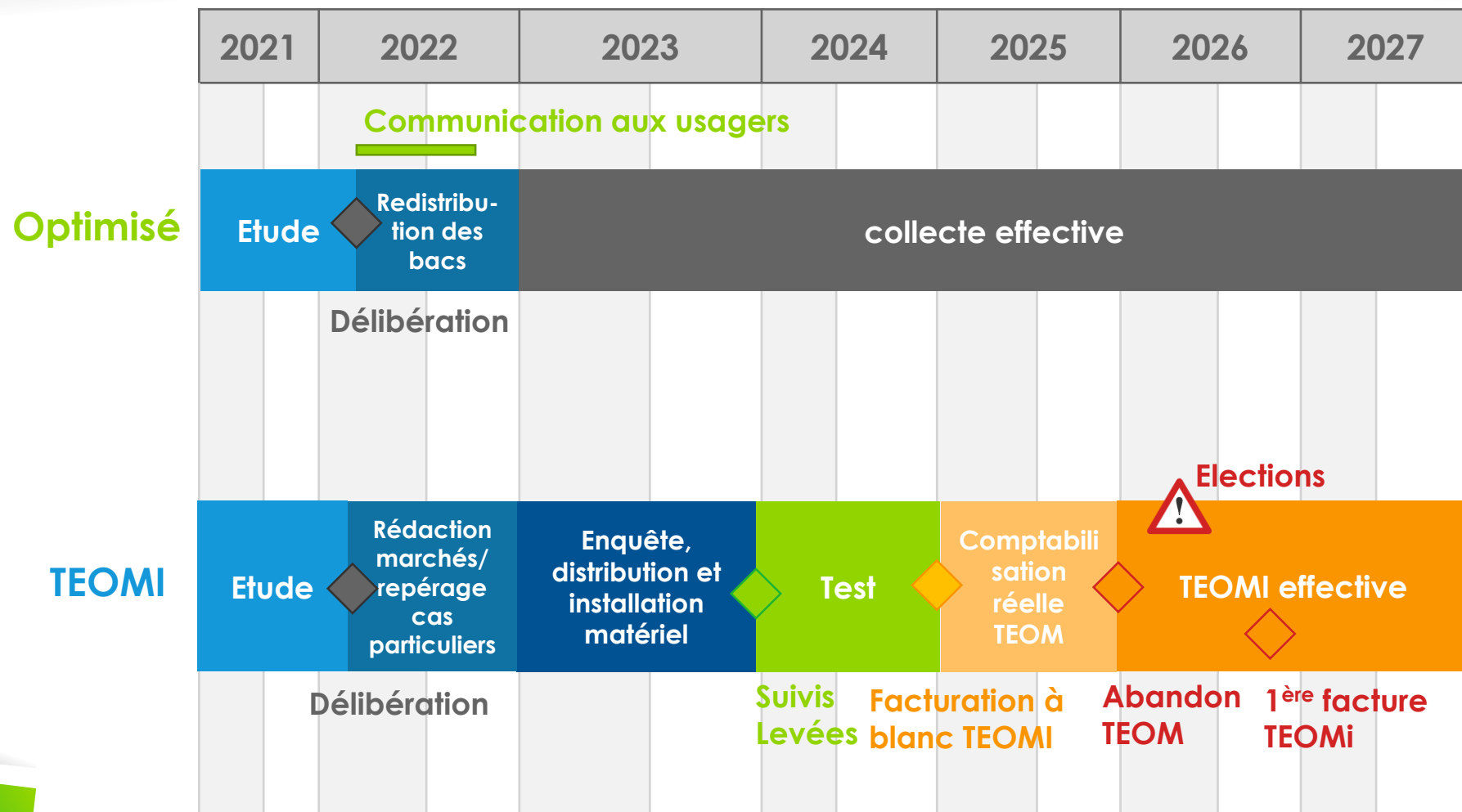
Proposition d'une grille tarifaire « innovante » inspirée des pratiques en RI et permettant une implication des usagers mais nécessiterait un rescrit fiscal, à envoyer à la DDFIP



3

Quel déploiement ?

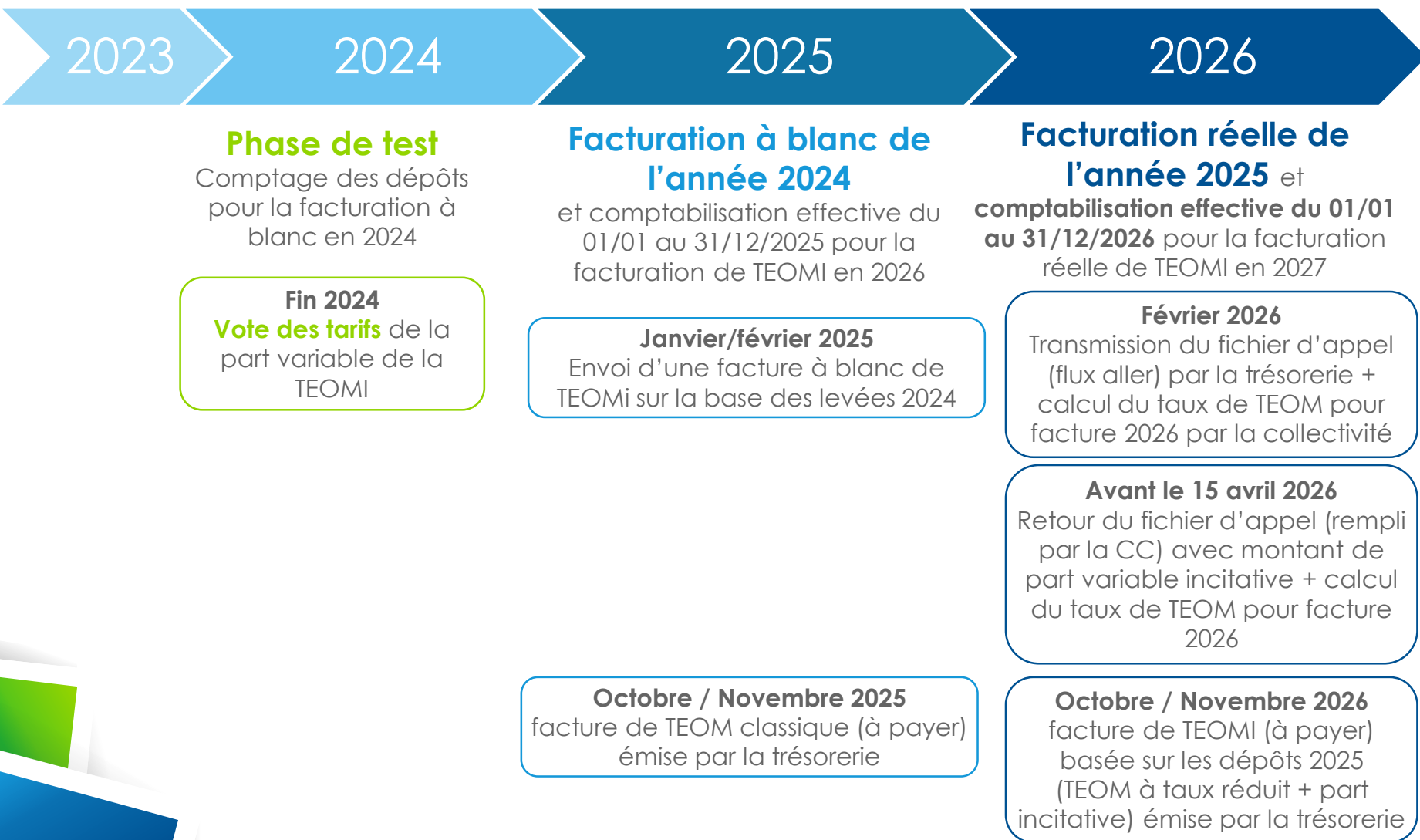
LES CALENDRIERS

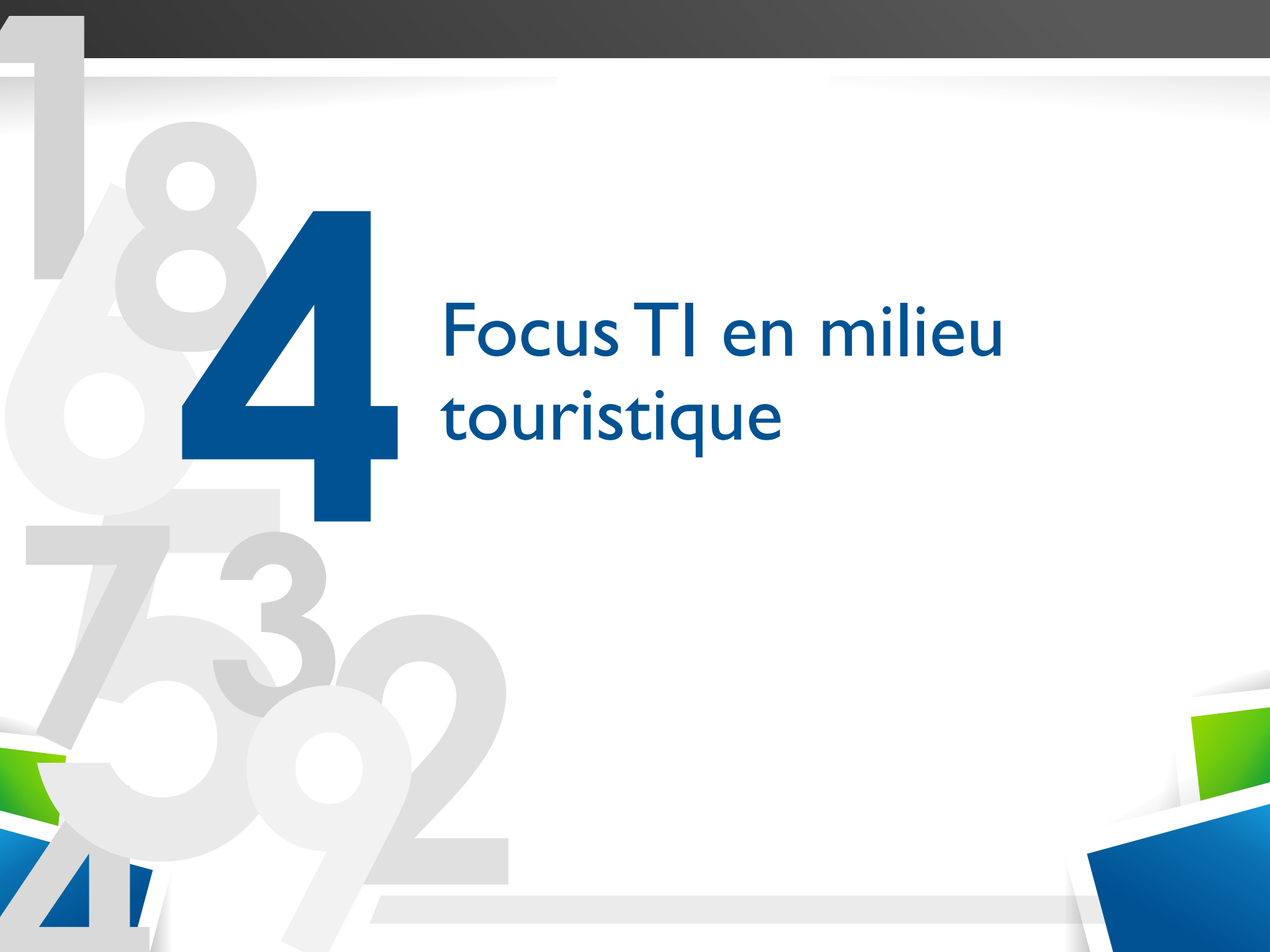


LE DÉPLOIEMENT DU SCÉNARIO TEOMI



LE DÉPLOIEMENT DE LA FACTURATION EN TEOMI





4

Focus TI en milieu
touristique

LA TI EN MILIEU TOURISTIQUE

Des solutions à trouver pour chaque type de touristes

Résidences secondaires

- Possèdent un **badge** d'accès aux colonnes d'apport volontaire

Locations, gîtes, camping

- Un **badge** peut être distribué avec les clés de la location

Camping-cars

- **Digicode** sur les colonnes à contrôle d'accès

Visiteurs à la journée

- **Digicode** sur les colonnes à contrôle d'accès
- Trappes petits volumes sur les colonnes
- Poubelles de rues avec **petite ouverture**
- Repartir avec ses déchets

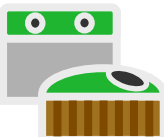
RETOUR D'EXPÉRIENCE: CC PRESQU'ÎLE DE CROZON

La collectivité

Collectivité bretonne
Population : 23 500 habitants
Typologie d'habitat: Touristique/rural
Taux résidences secondaires : 40%
Financement : RI depuis 2014

La collecte des déchets

OMR:   10%

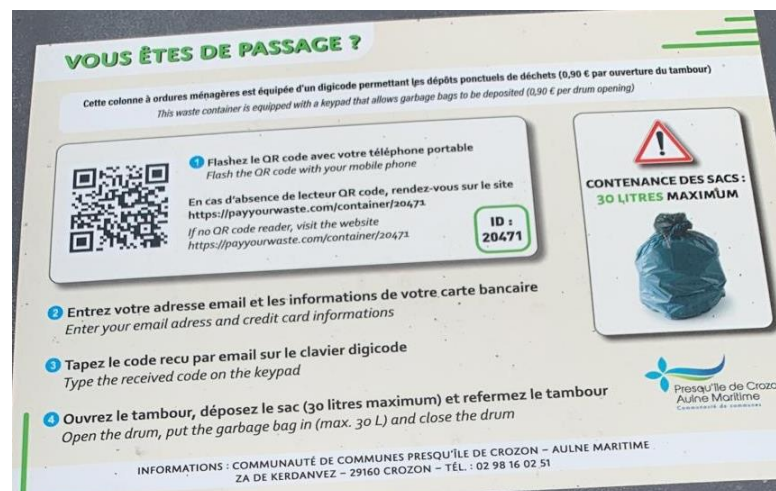
Recyclables:   

Résidences secondaires	Locations meublées, gîtes	Hôtels, campings, résidences de vacances...	Camping-cars	Visiteur de passage, randonneur...
				
Je suis doté comme un résident à l'année : bacs individuels (couvercle vert : ordures ménagères, couvercle jaune : déchets recyclables) et/ou carte d'accès aux colonnes semi-enterrées et aux déchèteries	J'utilise les bacs individuels et/ou la carte d'accès aux colonnes semi-enterrées mis à disposition par le propriétaire	Je jette mes déchets dans les équipements mis à ma disposition par mon hébergement	Je dépose mes déchets dans les poubelles des aires de services et de repos pour camping-cars (Camaret, office du tourisme de Crozon, le Fret, Morgat) Consulter le Guide camping-cars ou j'utilise une colonne à ordures ménagères à digicode (voir ci-dessous)	Je prévois un petit sac pour emporter mes déchets de pique-nique ou de goûter et les jeter à mon hébergement ou j'utilise une colonne à ordures ménagères à digicode (voir ci-dessous)
Δ Je n'oublie pas de trier mes déchets, même en vacances !				

Des solutions sont proposées pour tous les types d'usagers touristiques, et précisées sur le site internet de la collectivité

RETOUR D'EXPÉRIENCE: CC PRESQU'ÎLE DE CROZON

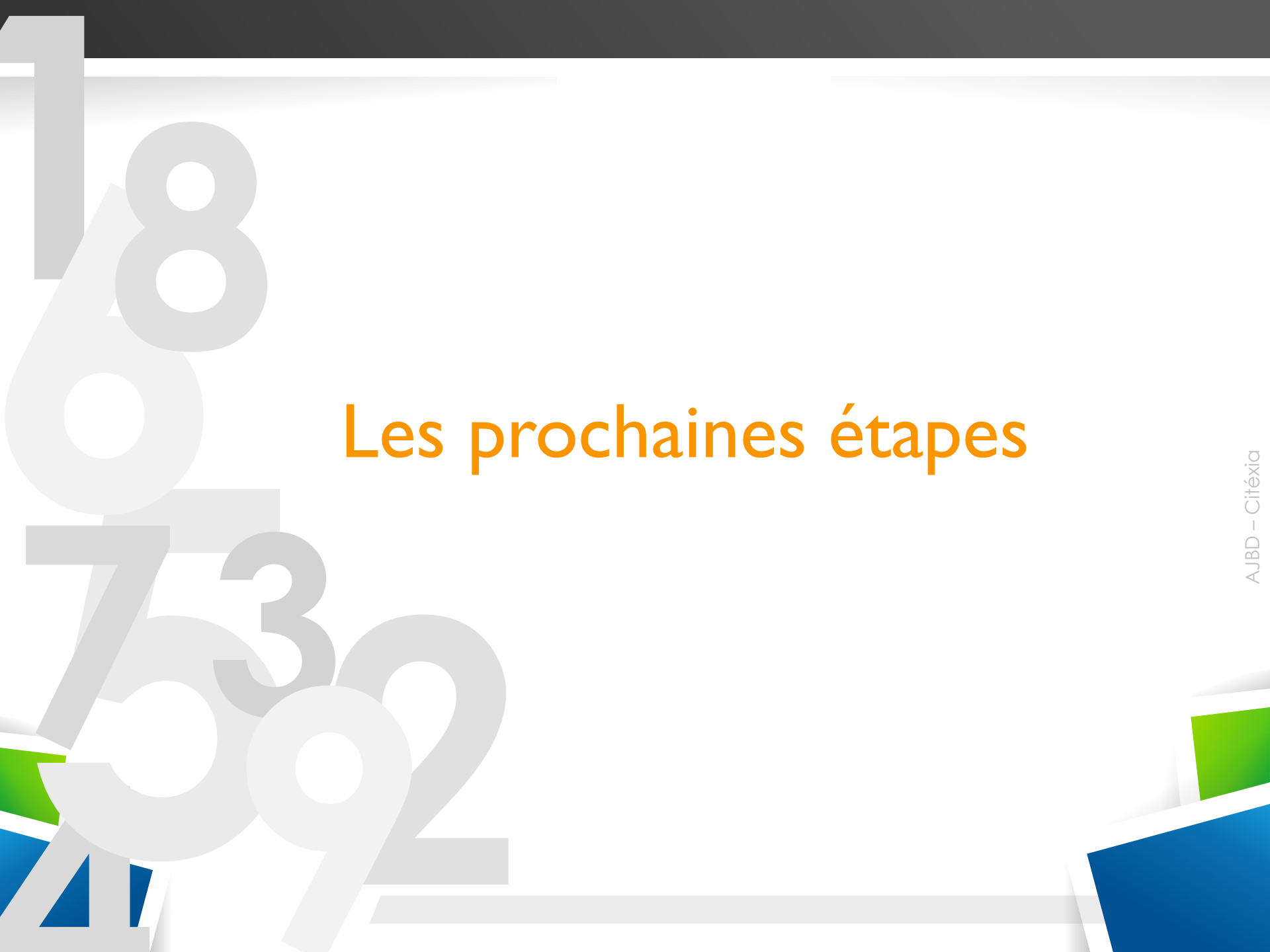
- Une solution pour les visiteurs de passage: des colonnes à digicode



Expérimentation de 6 colonnes à digicode permettant aux visiteurs de passage de déposer leurs déchets (1 dépôt d'un sac de 30L pour 0,90 €)

(solution similaire déployée en Vendée sur la CC des Herbiers

<https://www.paysdesherbiers.fr/trier-nos-dechets/>)



Les prochaines étapes



Merci pour votre
attention



citéxia
Donnez du sens à vos tarifs

ajBD

21, rue Bergère
75009 PARIS

01 71 93 56 56

ajbd@ajbd.fr

ajbd.fr

Fonctionnement des CSE



1
Appuyez sur le bouton
poussoir.



2
Posez le badge sur le lecteur
à l'endroit indiqué.



3
Ouvrez le tambour en
prenant votre temps.



4
Déposez votre (ou vos)
sac(s) dans le tambour.



5
Respectez le volume du
tambour.



6
Refermez le tambour.



7
Votre dépôt est terminé.
Attendez quelques secondes
avant d'effectuer un nouveau
dépôt.

**Les dépôts ne sont comptabilisés
que lorsqu'il y a ouverture totale et
fermeture de la trappe**

LA REDEVANCE SPÉCIALE

► La Redevance Spéciale (RS)

- Dispositif non obligatoire
- Permet de financer la gestion des déchets des non ménages
- Est calculée en fonction du service rendu

► Dispositif à définir :

- Seuil d'application
- Flux facturés
- Tarifs
- Articulation avec la TEOM

Pertinent pour la CC
d'engager
rapidement les
travaux pour mise
en œuvre d'une RS
= 1^{er} pas vers une TI

La RS est gérée par les services de la CC qui assurent

- la contractualisation avec les redevables
- La facturation et le recouvrement en lien avec la DDFIP

RS : FOCUS ARTICULATION AVEC LA TEOMi

Dispositifs envisageables		Commentaire
Cas 1 : exonération	Les pro qui utilisent le service sont exonérées de TEOM incitative et paient la RS Les admin paient la RS	Sécurisé juridiquement
Cas 2 : cumul	Les pro qui utilisent le service paient la TEOM incitative et la RS / Les admin sont à la RS	Peu satisfaisants : facturer 2 fois les OMR (dans la TEOM i et dans la RS)
Cas 3 : abattement	Les pro paient la RS diminuée de leur TEOM incitative de l'année précédente / Les admin sont à la RS	
Cas 4 : RS pour les exo de TEOM de droit	Les entreprises qui utilisent le service paient uniquement une TEOM incitative – la RS est réservée aux administrations et usines qui ne disposent pas de bases foncières.	Non prévu par le CGI = fragilité juridique
Cas 5 : exo de la part incitative ?	Facturer uniquement la part de TEOM et la RS, ce qui revient à exonérer l'entreprise de la part variable incitative + RS pour les administrations	